

*Initiatives parlementaires*

Heureusement, ce ne sont pas tous les membres de la légion qui ont des points de vue aussi étroits. Une lettre publiée dans le numéro de février 1994 de la revue mensuelle de la légion rappelle aux membres que l'esprit de camaraderie qu'on est censé retrouver dans ces filiales. Elle dit:

Certains camarades semblent avoir oublié qu'ils ont combattu pour la démocratie qui englobe le droit de pratiquer sa religion. Si le fait de ne pas porter un couvre-chef doit offenser le dieu d'une personne en particulier, on peut se demander pourquoi nous serions alors offensés. Ces gens ne profanent pas la mémoire de ceux qui ont fait le plus grand des sacrifices pour la liberté. Les membres devraient être assez ouverts et se rappeler que certains anciens combattants sikhs ont participé aux mêmes campagnes et se sont distingués à cette occasion-là et qu'ils souhaitent pouvoir profiter de l'amitié de leurs compagnons d'armes dans une filiale de la légion sans être harcelés ou être victimes de discrimination de la part de gens étroits d'esprit.

[Français]

Afin d'apaiser le fort ressentiment public engendré par le rejet de sa résolution, le conseil exécutif du dominion exhorta les succursales à repenser leur décision. Je suis heureux d'informer cette Chambre que presque 90 p. 100 des succursales ont adopté des motions reconnaissant l'apport considérable des juifs et des sikhs lors des conflits mondiaux et ont conséquemment révoqué leur politique discriminatoire à l'égard du port de casques religieux. Malheureusement, 10 p. 100 n'ont pas encore fait voter de telles mesures.

[Traduction]

Il est important de rappeler encore une fois que des Canadiens de toutes confessions religieuses, y compris les juifs et les sikhs, se sont distingués et se distinguent encore au service des Forces canadiennes et d'autres forces du Commonwealth. Leur foi ne les a pas empêchés de servir et de mourir pour leur pays.

Seulement au cours de la Seconde Guerre mondiale, 10 235 juifs canadiens ont servi dans l'Armée, 5 889 autres dans l'Aviation et 596 autres dans la Marine. C'est avec tristesse que je rappelle à la Chambre que 429 juifs canadiens ont été tués au combat de 1939 à 1945, qu'il y en a eu plus de 200 de blessés et que 84 ont été faits prisonniers de guerre. En reconnaissance de leur précieuse contribution à l'effort de guerre, près de 200 soldats juifs ont été décorés.

Tous les anciens combattants, indépendamment de leur sexe, de leurs origines ethniques et de leur affiliation religieuse, ne devraient-ils pas recevoir un traitement juste et égal de la part de la Légion canadienne?

Par leur refus d'adopter une résolution autorisant les juifs et les sikhs à porter le couvre-chef propre à leur religion dans les locaux de la légion, certains membres de cet organisme se sont montrés insensibles à la réalité canadienne et à ceux et celles qu'ils sont censés représenter.

Le Canada n'est pas une société monolithique. Il se trouve encore, malheureusement, des gens qui refusent de reconnaître notre réalité culturelle et religieuse. Certaines filiales de la légion ont adopté des règlements qui violent peut-être les lois canadiennes et provinciales sur les droits de la personne. Il convient de rappeler à ces filiales que le Canada est attaché à sa

longue tradition de tolérance. La légion devrait penser et agir en conséquence.

Il est triste de constater que, en 1995, il y a encore du monde qui n'accepte pas et ne respecte pas nos riches et multiples traditions culturelles et religieuses. Nous devons continuer de travailler à améliorer la compréhension entre tous les Canadiens, et non pas le contraire. Ce débat revêt une très grande importance parce qu'il nous amène à réfléchir sur le travail qu'il nous reste à accomplir, un travail malencontreusement encore immense.

Les membres des filiales de la légion qui ont interdit les couvre-chefs dont le port est prescrit par une religion doivent comprendre que la kippa n'est pas la coiffure d'un juif conservateur. Le juif ne la porte pas par vanité, mais bien dans le but de se couvrir la tête devant Dieu, comme le lui prescrit sa religion. De la même façon, le turban est bien plus qu'un insigne pour un sikh orthodoxe. C'est un symbole marquant du mystère qui lie l'homme à sa foi.

• (1820)

Il est étonnant de voir que, durant le Stampede de Calgary, certaines filiales permettent à leurs membres de boire de la bière et de fraterniser, sans les obliger à retirer leur chapeau de cow-boy. On explique cette exception en disant que le Stampede ne serait pas le même sans les chapeaux de cow-boy. Pourquoi, selon certaines filiales de la légion, un membre qui porte un chapeau de cow-boy à l'intérieur, durant le Stampede de Calgary, est-il uniquement fidèle à la tradition, tandis qu'un juif qui porte une kippa ou un sikh qui porte un turban manquent de respect à l'égard des soldats tombés au champ d'honneur?

Je m'inquiète que, dans certaines filiales, on refuse le droit d'entrée aux juifs et aux sikhs simplement parce que certains membres n'aiment pas que leurs pairs soient différents ou portent un couvre-chef qui témoigne de leur différence. Ils se disent que ces gens n'ont pas leur place dans la même filiale qu'eux. Eh bien, ils y sont à leur place, tout autant que n'importe quel autre Canadien. Nos différences ne nous séparent pas, elles nous enrichissent.

Nous avons tous le devoir de dénoncer la discrimination sous toutes ses formes. Paradoxalement, c'est dans notre propre intérêt que nous devons le faire. Le théologien protestant Neimoller a déclaré, après la Seconde Guerre mondiale:

Lorsqu'ils sont venus chercher les Tziganes, je n'étais pas Tzigane, alors je n'ai rien dit. Lorsqu'ils sont venus chercher les communistes, je n'étais pas communiste, alors je n'ai rien dit. Lorsqu'ils sont venus chercher les juifs, je n'étais pas juif, alors je n'ai rien dit. Lorsqu'ils sont venus me chercher, il ne restait plus personne pour dire quoi que ce soit.

Nous devons, par obligation morale, tenter de nous comprendre les uns les autres. Qu'un juif porte la kippa, un sikh le turban, un habitant de Calgary le chapeau de cow-boy ou un Torontois la casquette des Blue Jays, nous sommes tous des citoyens canadiens et nous avons le droit d'exprimer nos croyances sans craindre la discrimination.

J'exhorte les filiales de la Légion royale canadienne qui interdisent à leurs membres de porter le couvre-chef conformément aux exigences de leur religion à revenir sur leur décision pour favoriser un climat de tolérance et de compréhension. Je crois